

2023-10 Séance du conseil municipal du 30 janvier 2023  
Service : Transition écologique et dialogues citoyens  
Référence : SH

**Objet : CONSEIL CITOYEN DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CCTE) - SAISINE 2023 :  
LETTRE DE MISSION - VALIDATION**

Le trente janvier deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel°LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel ÉON, Corinne°CHÉNARD, Gilles°PHILIPPEAU, Guy°BERNARD-DAGA, Patrick ÉVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Yves ANDRIEUX, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Patricia GUILLOUËT, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien°ROUSSEAU, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan°VALLÉE, Françoise FOUBERT, Olivier°MICHÉ

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles°PHILIPPEAU

Mathilde°BELNA à Michel°LUCAS

Geneviève HAMÉON à Ludovic°JOYEUX

Julien PELTAIS à Pierre°CAMUS-LUTZ

Odile DENIAUD à Guy°BERNARD-DAGA

Ludivine BEN BELLAL à Yvan°VALLÉE

Jacqueline°MÉNARD-BYRNE à Dolorès°LOBO

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaires : Patricia°GUILLOUËT et Hervé°LEBEAU

Rapporteur : Ludovic Joyeux

**EXPOSÉ**

Le conseil municipal a créé le 4 avril 2022 une nouvelle instance dédiée à la transition écologique : le conseil citoyen de la transition écologique (CCTE).

Installé le 6 décembre 2022, il est chargé d'émettre des avis :

- sur la politique générale de développement durable de la Ville,
- sur des projets ou thématiques en cours de réflexion menés par la Ville en lien avec la transition écologique.

Le règlement intérieur du CCTE prévoit que le programme de travail de l'instance soit validé par le Conseil municipal qui le saisit à l'aide d'une lettre de mission précisant les attendus de la saisine et le cadrage des travaux (délais, moyens mis à disposition...).

Il est proposé de soumettre au CCTE, en 2023, une première saisine portant sur la politique générale de développement durable de la Ville comme évoqué lors du conseil municipal du 4 avril 2022.

En effet, la Ville ayant finalisé en 2022 son nouveau projet de collectivité 2021-2026 en intégrant les enjeux de développement durable, son analyse par les membres du CCTE et les préconisations qui en découleront permettront d'enrichir les projets programmés par le regard des acteurs du territoire, citoyens, associations et acteurs économiques, présents au sein de l'instance.

De plus, engager les travaux de l'instance par une saisine sur l'action globale de la Ville en matière de développement durable permettra aux membres du CCTE d'acquérir une vision transversale des enjeux

portés par la collectivité et ainsi, s'ils le souhaitent, d'exercer leur droit d'interpellation en toute transparence.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider l'objet de la première saisine du CCTE sur le projet de collectivité au regard des Objectifs du Développement Durable (ODD) promus par l'ONU, tel que présenté dans la lettre de mission en annexe de la délibération.

### **Intégration des Objectifs du développement durable (ODD) dans le projet de collectivité 2021-2026**

L'Agenda 2030, adopté par l'ONU en 2015 définit 17 ODD.

En dessinant une feuille de route qui couvre l'ensemble des dimensions de ce qui fait société, la grille des ODD permet de réaffirmer la diversité des enjeux de développement durable, leurs interrelations et interdépendances ainsi que l'importance des partenariats pour les atteindre.

Les ODD sont déclinés en cibles que chaque territoire et/ou organisme sont ensuite invités à intégrer et à adapter aux enjeux spécifiques de leur contexte et activités.

Au regard de leurs compétences et de leurs missions, les collectivités locales ont un rôle majeur pour ne pas dire fondamental pour relever les enjeux de transition écologique et solidaire. La ville de Couëron travaille à l'intégration de ces enjeux depuis plus de 10 ans, en témoignent l'élaboration et la mise en œuvre de son agenda 21 adopté en 2011. Premier outil de suivi stratégique des engagements pris par la Ville en faveur du développement durable, il a permis d'initier une démarche globale, transversale et partagée par tous : institutions, habitants, acteurs du territoire.

Ainsi, les ODD sont pertinents à l'échelle locale pour réaffirmer ces démarches déjà engagées. Ils constituent à la fois un cadre de référence international mais également une feuille de route stratégique pour renforcer les politiques locales dans une logique systémique.

Annexés au projet global de la collectivité, les ODD permettent d'apprécier comment les politiques publiques menées par la Ville s'y conforment.

Aussi, il a été décidé d'intégrer les objectifs du développement durable (ODD) dans le projet de collectivité 2021-2026 de la Ville en remplacement de son Agenda 21 local.

Par conséquent, les ODD deviennent pour la Ville une nouvelle grille d'analyse du projet de collectivité permettant :

- de caractériser les actions programmées par ses liens avec les 17 ODD ;
- de construire une démarche d'amélioration continue de l'action, en s'interrogeant, via les 17 ODD, sur la pertinence des objectifs posés et les déclinaisons opérationnelles mises en œuvre ;
- d'identifier l'impact de l'action (positif, neutre, négatif) sur les ODD concernés ;
- de visualiser l'atteinte des enjeux de développement durable du territoire.

En juin 2021, un travail a été mené sur une « cotation ODD » des 59 objectifs politiques du programme du mandat. Cette « feuille de route ODD » a été validée en juillet 2021. Elle a accompagné les services de la Ville dans la traduction du programme politique en projet de collectivité durant l'année 2022, permettant d'intégrer à la planification des actions une identification des impacts sur les ODD.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement du conseil citoyen de la transition écologique adopté par délibération du conseil municipal du 4 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale et solidarité du 17 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 23 janvier 2023 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- valider l'objet de la première saisine et les modalités de travail du Conseil citoyen de la transition écologique, tels que présentés dans la lettre de mission en annexe de la délibération ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à présenter la lettre de mission aux membres du CCTE selon les dispositions prévues au règlement intérieur de l'instance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur par :**

- **32 voix pour**
- **3 abstentions de la liste « Couëron citoyenne ».**

À Couëron, le 30 janvier 2023

Carole Grelaud  
Maire



The image shows the official seal of the Municipality of Couëron, featuring a central figure and the text 'MAIRIE DE COUËRON'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'Grelaud'.

Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 6 février 2023 au 6 avril 2023 et transmise en Préfecture le 4/02/23
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

